

PROJET DE RENATURATION DES DUNES DU PUIITS D'ENFER

LE NIVEAU DES MERS S'ELEVE : « *Notre maison brûle et nous regardons ailleurs.* »

Nous sommes invités à nous prononcer sur un projet de renaturation des dunes littorales au Puits d'Enfer, le 23 juin prochain.

Nous avons été interpellés en 2002, comme indiqué en titre, par l'un de nos anciens Présidents de la République, qui avait ajouté : « *Nous ne pourrions pas dire que nous ne savions pas. Prenons garde que le XXIème siècle ne devienne pas, pour les générations futures, celui d'un crime de l'Humanité contre la vie !* »

Force est de constater qu'à ce jour peu de choses auront été entreprises pour en renverser le cours au regard du bouleversement en cours du monde notamment en matière d'environnement et de ressources renouvelables.

Dans le même esprit, le Pays des Olonnes subit depuis trop longtemps un développement urbanistique quantitatif qui en épuise les ressources naturelles et l'attractivité en dégradant par-delà notre cadre et notre qualité de vie.

A 15 ou 20 ans, on nous promet même d'en accroître encore la population à plus à 60 000 habitants avec comme prévision l'augmentation de 50 % du nombre de seniors et de faire de notre commune « *La grande station balnéaire de la côte atlantique* », sans que cela n'ait jamais été débattu démocratiquement.

Pourtant, la question de la capacité de notre territoire à pouvoir éventuellement encaisser le choc n'a jamais été posée et encore moins mesurée, pas même au niveau du SCoT¹ en cours d'élaboration, dont ce devrait pourtant être l'objet, avec d'autres questions également absentes telles que l'analyse de la structure urbaine, les flux de circulation et encore d'autres...

Pour exemple, l'avis récent émis à propos de l'aménagement de la Zone de la Vannerie-Nord par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale traduit bien cette inquiétude à travers la réalisation d'une salle de sport surdimensionnée in fine à 5 000 places et 3 000 de parking, avec d'autres équipements dont on peut discuter de l'intérêt comme une boîte de nuit.

En effet, l'urbanisation horizontale d'un autre âge actuellement pratiquée par zones monofonctionnelles, à l'instar de celles de la Vannerie Nord, du Pôle santé, de zones commerciales ou d'ensembles pavillonnaires spécifiques, conduit à toujours plus d'étalement urbain et donc de flux de circulation, et ce principalement au profit de l'Intérêt extérieur à l'instar de celui de la grande distribution et de groupes de promotion immobilière ou de construction.

Au vu des préconisations notamment du Plan Climat Air Energie Territorial, il conviendrait pourtant de penser désormais l'aménagement de notre territoire qualitativement, et non plus quantitativement, en alternative à la politique de saturation urbaine et automobile, et de massification touristique et événementielle actuellement menée.

Cette perspective viserait à établir une stratégie résiliente fondée sur les circuits courts propres à générer une économie la plus circulaire possible principalement au profit de l'Intérêt local et fondée sur des relations de proximité propres à générer une vie de quartier, comme seule véritable unité de vie, contrairement aux secteurs qui nous sont actuellement proposés.

Le levier de celle-ci consisterait en un moratoire urbanistique et la remise en cause autant que faire se peut du rôle de la voiture en vue de réguler au mieux notre prospérité.

Dans cet esprit, le projet de renaturation des dunes du Puits d'Enfer incluant la suppression de la route côtière avec lequel il fait un tout cohérent, est emblématique et courageux de cette transformation souhaitable de la ville, telle que nous venons de l'évoquer.

De par l'importance de ses 24, ou 77 hectares en y associant le bois contigu, il constitue, sur le plan de l'urbanisme, un véritable équipement structurant d'intérêt général.

Une telle vision implique cependant d'agir dans le temps long.

Aussi est-il plus que temps d'en mandater nos élus, en répondant OUI à ce recul de la partie de route côtière concernée au vu des responsabilités, qui, devant les générations futures - plutôt qu'à des intérêts particuliers ou quelque confort factice - devraient être les nôtres selon l'enjeu de concevoir notre commune comme véritablement nouvelle.

D-M TARRAL, ancien Architecte en chef
et Urbaniste de la Ville des Sables d'Olonne.

¹ Schéma de Cohérence Territoriale : document visant à définir un projet de territoire local.